

**Annexe 10 : Compléments au cas par cas**  
**CURAGE DE BAROT (COMMUNE DE GRANDRIF, 63)**

## **1. NATURE ET TYPE DES SEDIMENTS EN FOND DE RETENUE**

Cf. Annexe 9

## **2. EMPRISES DU PROJET**

L'emprise exacte du projet occupe une superficie de 9390 m<sup>2</sup>, au sein de laquelle, on peut distinguer deux zones spécifiques :

- ✓ Zone de chantier hors d'eau de 5060 m<sup>2</sup> constituée par les habitats suivants :
  - Lande à fougère aigle
  - Prairie hygrophile à mésoxérophile fauchée (subspontanée) → Zone humide
  - Prairie humide subatlantique (du Filipebdulion ou Calthion) mésotrophe → Zone humide
  - Herbier à glycérie (+scirpe des bois, etc.)
  - Plantations (épicéas ou peupliers)
  - Habitats rudéralisés (voirie, dépôts rapportés et leurs abords inclus talus et fossé occupés par jeunes sycomores)

La seule espèce retrouvée sur cette zone est le Lézard des souches.

- ✓ Zone de chantier en eau au niveau de la retenue, constituée par les habitats suivants :
  - Prairie hygrophile à mésoxérophile fauchée (subspontanée) → Zone humide
  - Prairie humide subatlantique (du Filipebdulion ou Calthion) mésotrophe → Zone humide
  - Herbier à prême, de pleine eau
  - Herbier à glycérie (+scirpe des bois, etc.)

Les espèces faunistiques retrouvées à ce niveau sont les Odonates qui se reproduisent au niveau de la retenue et la Grenouille rousse.

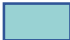
Les figures ci-dessous indiquent :

- L'emprise totale chantier ;
- L'emprise de la zones chantier en eau et de la zone chantier hors d'eau ;
- Les habitats retrouvés au niveau de la zone chantier hors d'eau.

Annexe 10 : Compléments au cas par cas  
CURAGE DE BAROT (COMMUNE DE GRANDRIF, 63)





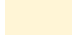
LEGENDE

 Zone globale de chantier  
= 9390 m<sup>2</sup>

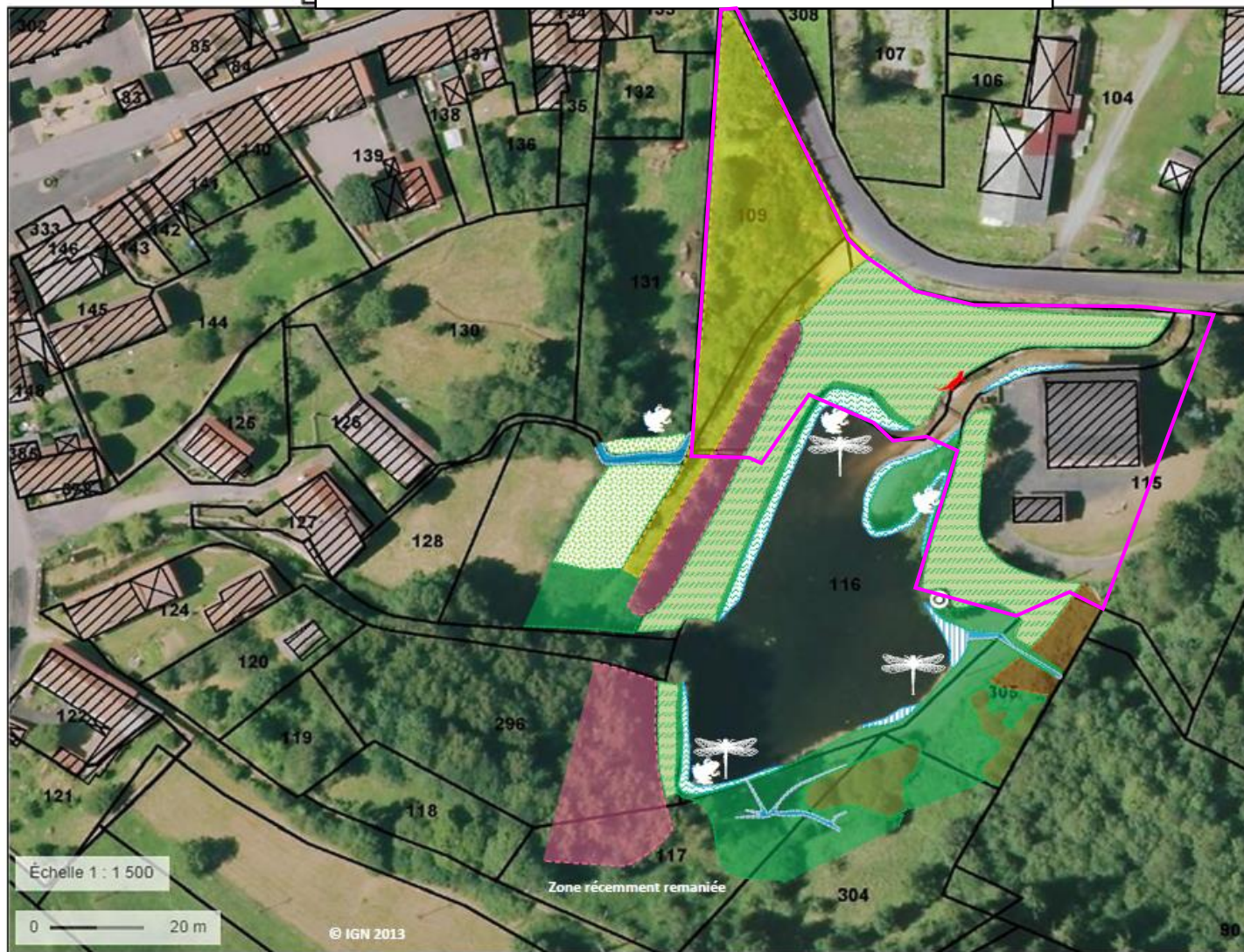
Annexe 10 : Compléments au cas par cas  
CURAGE DE BAROT (COMMUNE DE GRANDRIF, 63)



**LEGENDE**

-  Zone globale de chantier  
= 9390 m<sup>2</sup>
-  Zone de chantier dans la retenue  
= 4330 m<sup>2</sup>
-  Zone de chantier hors d'eau  
= 9390 – 4330 = 5060 m<sup>2</sup>

Annexe 10 : Compléments au cas par cas  
CURAGE DE BAROT (COMMUNE DE GRANDRIF, 63)



Habitats  
constitutifs de la  
zone de chantier  
hors d'eau

Type habitat : Contours approximatifs (par exemple : présence d'ourlets de transition non cartographiés à cette échelle)

- "Lande" à fougère aigle
- Aulnaie fontinale (des niveaux bas, sous le taillis de sycocomes associé)
- Saussaie cendrée (marécageuse)
- "Prairie" hygrophile à mésoxérophile, fauchée (spontanée)
- Prairie humide subatlantique (du Filipendulion ou Calthion) mésotrophe
- Sources et ruisselets d'eaux douces à cardamines

- Herbier à prêle, de pleine eau
- Herbier à glycérie (+ scirpe des bois, etc.)
- Plantations (épicéas ou peupliers)
- Habitats rudéralisés (voirie, dépôts rapportés, et leurs abords, inclus talus et fossés occupés par de jeunes sycocomes)
- Absence de motif = zone hors aire d'étude ou récemment perturbée

- Lézard des souches (reproduction)
- Odonates (reproduction)
- Grenouille rousse (pontes)
- Arbre à conserver

### 3. ZONE HUMIDE

La zone humide occupe une surface de 3000 m<sup>2</sup> et est constituée par les habitats suivants :

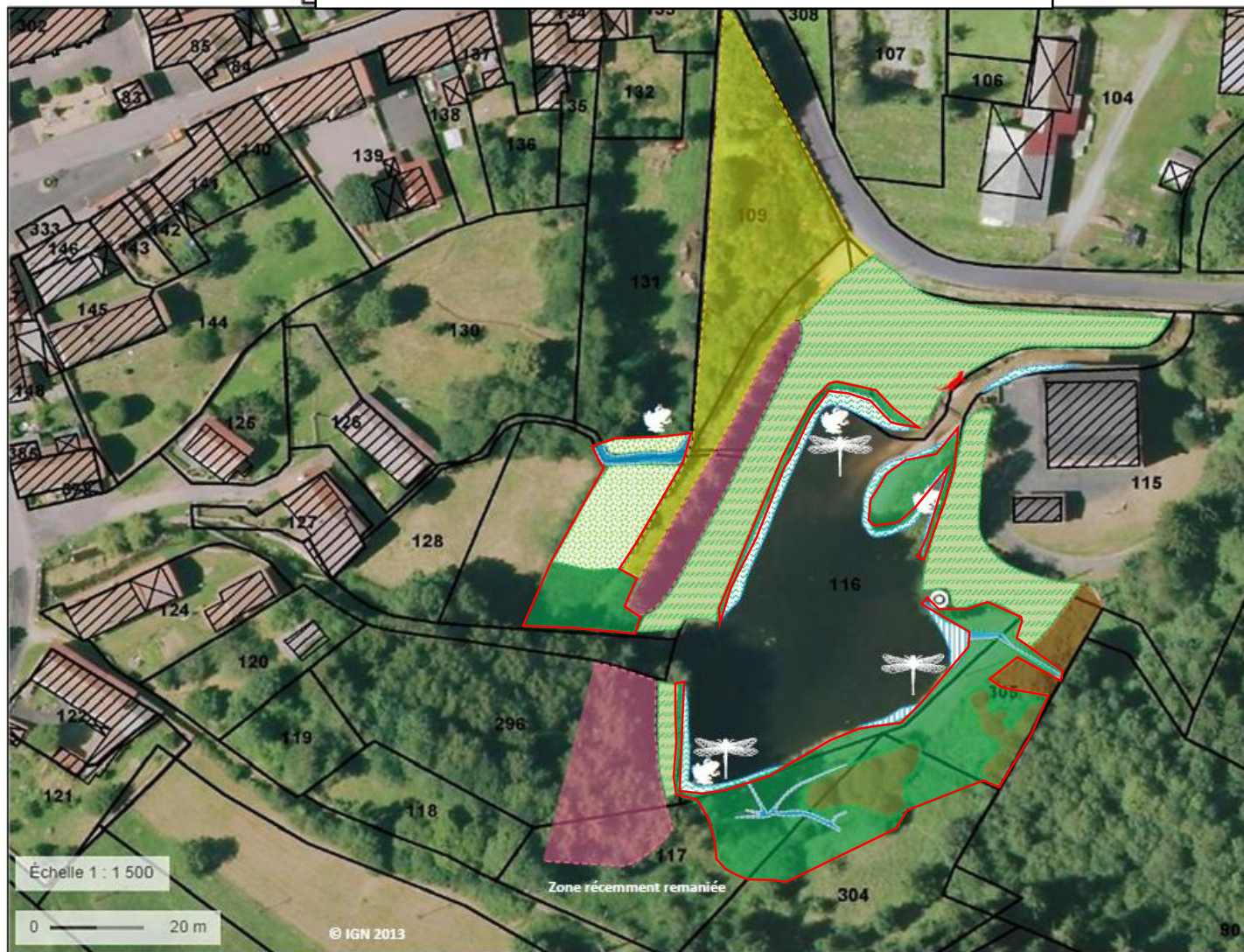
- Aulnaies fontinale (des niveaux bas, sous le taillis des sycomores associés)
- Saussaie cendrée (marécageuse)
- Prairie humide subatlantique (du Filipendulion ou Calthion) mésotrophe
- Sources et ruisselets d'eaux douces à cardamines

La zone humide est totalement incluse dans l'emprise du projet comme le montre les figures suivantes. Néanmoins, les zones de dépôts des matériaux, de stationnement et de circulation des engins, ainsi que la zone de curage de la retenue se feront hors zone humide.

Les figures ci-dessous indiquent :

- La délimitation des zones humides par rapport aux différents habitats présents;
- La délimitation des zones humides par rapport aux différentes zones de chantier.

Annexe 10 : Compléments au cas par cas  
CURAGE DE BAROT (COMMUNE DE GRANDRIF, 63)



Zones humides  
= 3000 m<sup>2</sup>

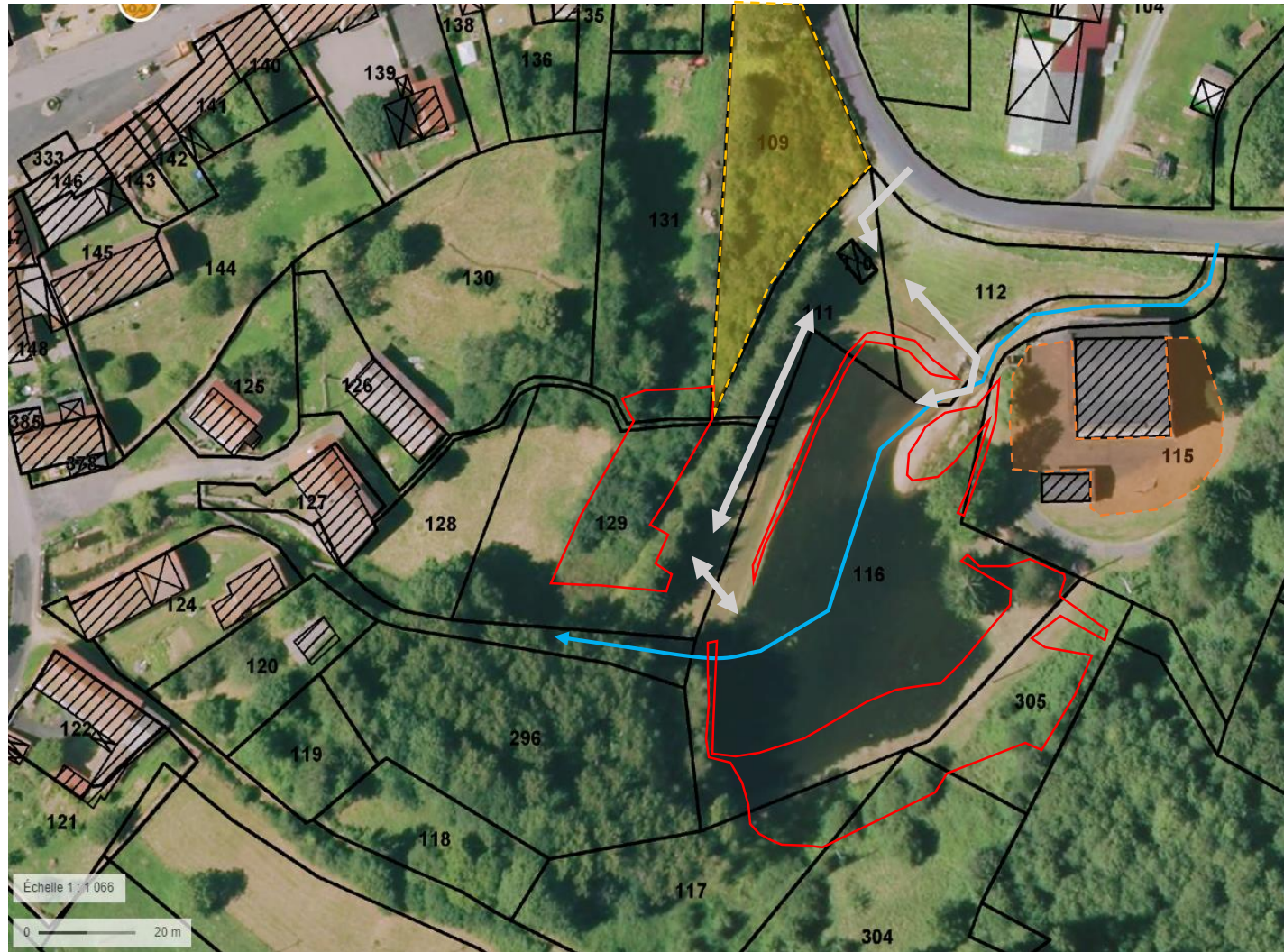
Type habitat : Contours approximatifs (par exemple : présence d'ourlets de transition non cartographiables à cette échelle)

- "Lande" à fougère aigle
- Aulnaie fontinale (des niveaux bas, sous le taillis de sycomores associé)
- Saussaie cendrée (marécageuse)
- "Prairie" hygrophile à mésoxérophile, fauchée (spontanée)
- Prairie humide subatlantique (du Filipendulion ou Calthion) mésotrophe
- Sources et ruisselets d'eaux douces à cardamines

- Herbier à prêle, de pleine eau
- Herbier à glycérie (+ scirpe des bois, etc.)
- Plantations (épicéas ou peupliers)
- Habitats rudéralisés (voirie, dépôts rapportés, et leurs abords, inclus talus et fossé occupés par de jeunes sycomores)
- Absence de motif = zone hors aire d'étude ou récemment perturbée

- Lézard des souches (reproduction)
- Odonates (reproduction)
- Grenouille rousse (pontes)
- Arbre à conserver

Annexe 10 : Compléments au cas par cas  
CURAGE DE BAROT (COMMUNE DE GRANDRIF, 63)



LEGENDE

- Circuit des engins de chantier
- Zone de stationnement
- Zone de dépôt des matériaux
- Écoulement conservé
- Zones humides

## 4. MISE EN ŒUVRE EN PHASE CHANTIER

### 4.1. DESTINATION DES SEDIMENTS CURES

Les volumes de déblais issus du curage ont été estimés à 2260 m<sup>3</sup> suite à la réalisation d'un relevé bathymétriques de la retenue en juillet 2019. Ces matériaux après foisonnement constituent un volume de 2700 m<sup>3</sup> dont la destination sera la suivante :

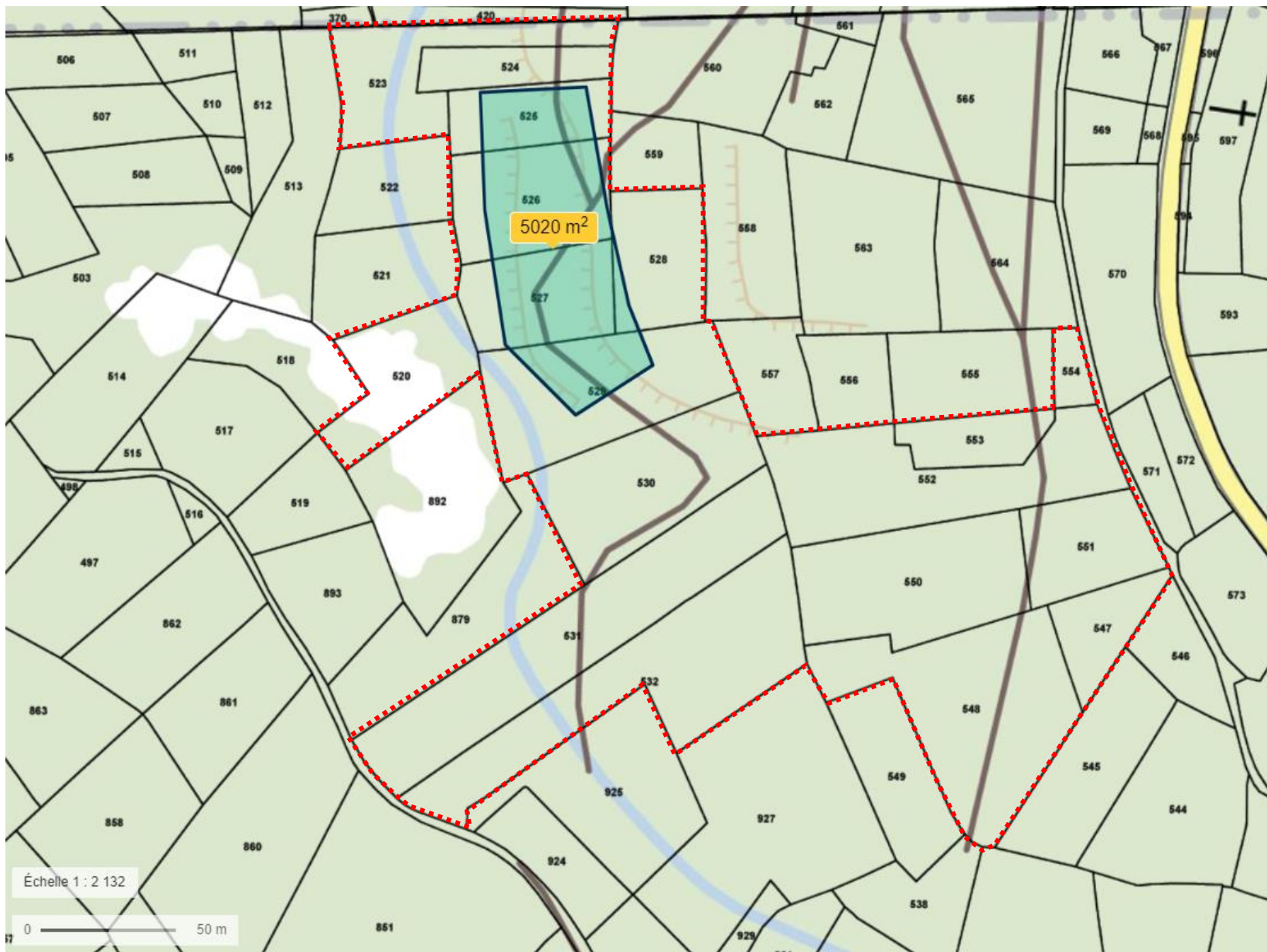
- 1350 m<sup>3</sup> régalés sur la parcelle 109 appartenant au maître d'ouvrage et localisé à proximité du bâtiment-usine. La parcelle, ne présentant aucun enjeu écologique, fournit une surface de 1450 m<sup>2</sup>. Un talus de 90 cm de hauteur sera donc créé ;
- 1350 m<sup>3</sup> sur les parcelles privées 525, 526, 527, 528 et 529 localisées sur la commune de BAFFIE à 2,5 km au sud de la retenue de la centrale de Barot. Ces parcelles correspondent à des anciennes carrières qui aujourd'hui sont en partie recouverte par une végétation disparate du fait de l'absence de gestion. Les dépressions correspondant à ces carrières abandonnées seront en partie comblées avec les sédiments extraits.

Les figures suivantes indiquent :



- La localisation de la zone ;
- La vue aérienne.



Annexe 10 : Compléments au cas par cas  
CURAGE DE BAROT (COMMUNE DE GRANDRIF, 63)




**LEGENDE**

-  Limites de propriété
-  Zone de dépôt des matériaux

Annexe 10 : Compléments au cas par cas  
CURAGE DE BAROT (COMMUNE DE GRANDRIF, 63)



LEGENDE

 Anciennes carrières

## 4.2. GESTION DES MES

Lors de la vidange du plan d'eau, des matières en suspension seront mobilisées. Afin de limiter lors départ et le colmatage des milieux en aval, la vidange se déroulera comme suit :

ETAPE 1 : Arrêt de la centrale de Grandrif pour limiter les apports d'eau dans la retenue → aucun départ de MES durant cette phase ;

ETAPE 2 : Turbinage par la centrale de Barot de l'eau dans la retenue jusqu'à la cote 774,73 m NGF (cote de la génératrice supérieure de la conduite forcée) → aucun départ de MES durant cette phase ;

ETAPE 3 : Ouverture progressive de la vanne de fond pour finir de vider totalement la retenue. Un filtre à paille sera positionné en sortie de vanne de façon à filtrer les eaux de la retenue.

Durant cette phase, un suivi des MES dans les eaux restituées à l'aval sera réalisé par l'installation d'un capteur de mesure de la turbidité des eaux.



*Exemple de filtre à paille*

## 4.3. PECHE DE SAUVEGARDE

A la fin de l'étape 2 de la vidange de la retenue, un petit batardeau sera réalisé à l'aide de big bags en amont du plan d'eau. A son niveau, on installera un bypass qui permettra de conserver un écoulement permanent des eaux du ruisseau de Grandrif pendant toute la durée du chantier. Une pêche de sauvegarde sera alors réalisée, par un organisme agréé, au sein de la retenue dont le niveau d'eau sera alors au plus bas. Les poissons capturés à l'aide d'épuisettes seront relâchés à l'aval du barrage.



*Exemple de pêche de sauvegarde*